

Le 29 mai 2020

Monsieur le principal,

Ce courrier fait suite à la réunion du mercredi 27 mai 2020 et aux annonces du ministre cet après-midi concernant la phase 2 du déconfinement.

Le plan de reprise envisagé pour notre établissement et ayant fait l'objet d'une réunion CHS le 26 mai semble très clair et précis concernant l'aspect sanitaire dans la prise en charge des élèves et le retour des agents ATTEE. Cependant, il ne semble pas prendre suffisamment en considération l'aspect pédagogique de cette reprise ainsi que les conditions de retour sécurisantes pour les personnels enseignant-e-s. Ces aspects relèvent de vos compétences et non de celle de la gestionnaire ayant rédigé le document présenté en commission. Cette situation inquiète les professeur-e-s dans la perspective d'une reprise le mardi 2 juin.

En effet, de nombreuses suggestions et remarques de travail (à l'écrit en amont de la réunion et répétées durant celle-ci) n'ont pas été prises en compte dans le plan de déconfinement envisagé. Toutes concernent l'impossibilité, dans ces conditions exceptionnelles, de reprendre les cours selon les emplois du temps valables depuis septembre. Ce point a été évoqué durant la réunion CHS du 26 mai par les représentant-e-s des enseignant-e-s sans trouver de réponse claire et satisfaisante. Il en a été de même au cours de la réunion distancielle du 27 mai.

Ces remarques et questions concernant les emplois du temps sont les suivantes :

- Comment les élèves originaires de plusieurs classes différentes peuvent-ils avoir cours ensemble (en langues notamment) ? En effet, les enseignant-e-s doivent se déplacer dans la salle correspondant à une seule classe pour dispenser leur enseignement. Vous n'avez à ce jour toujours pas apporté de réponse aux questions posées par des enseignant-e-s à ce sujet.
- Est-il prévu de tenir compte des options dans la constitution des groupes ?
- Vous n'avez pas non plus répondu aux suggestions concernant la possibilité que certains enseignements puissent être poursuivis par des professeurs uniquement en distanciel, notamment dans la situation évoquée ci-dessus, comme cela peut se faire dans d'autres établissements. Cela permettrait par ailleurs d'éviter la présence d'un trop grand nombre d'enseignant-e-s sur site.
- Comment permettre aux collègues de continuer les cours à distance dans de bonnes conditions ?

Nous vous avons également fait remarquer que garder les emplois du temps en l'état aurait plusieurs conséquences problématiques :

- Des emplois du temps avec un trop grand nombre d'heures de trou du fait de la reprise unique des 6e et 5e (et ce pour les professeur·e·s comme pour les élèves puisque certains collègues seront absent·e·s) ;
- La présence d'un trop grand nombre de professeur·e·s par rapport aux capacités d'accueil proposées dans le plan de reprise (4 personnes en salle des professeurs et aucun espace pour les nombreuses heures de trous évoquées et/ou les repas) ;
- Plus important à notre sens : avec le système d'emploi du temps groupe 1 le matin et groupe 2 après-midi – si l'on suit l'emploi du temps habituel – les élèves des deux groupes n'auront pas les mêmes enseignements.

Nous rappelons que notre ministre a précisé qu'il fallait prioriser le français et les mathématiques lors de cette reprise. Le fait de maintenir les emplois du temps ainsi ne semble pas tenable. L'exemple donné par un professeur lors de la réunion à propos de groupes n'ayant pas français selon leur position sur la demi-journée du matin ou de l'après-midi semble contrevenir à la parole ministérielle.

Vous avez répondu à tous ces points d'inquiétude en réaffirmant votre volonté de maintenir les emplois du temps en l'état et sans nous laisser de temps de concertation, ce malgré l'évidente impossibilité pratique et logique de cette situation.

En résumé, nous demandons que de nouveaux emplois du temps soient réalisés sans délais, en respectant les conditions suivantes :

- que les enseignant·e·s n'aient pas plus d'une demi-journée de présence par jour et quatre demi-journées par semaine pour éviter les temps et la problématique des repas et laisser du temps pour les cours à distance ;
- qu'aucun·e élève ne soit accueilli·e dans l'établissement sans consigne claire et qu'une journée de pré-rentree soit organisée pour les membres du personnel, le 2 juin ;
- que les enseignant·e·s qui ont un système en distanciel qui fonctionne puisse continuer à le faire exclusivement.

En l'absence d'une réponse claire rapide de votre part, nous ne serons pas présent·e·s mardi matin et entendons expliquer à qui de droit la raison de notre absence.

Dans l'attente de ce retour, nous vous prions de croire, Monsieur le principal, en notre attachement au service public d'éducation.